

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s-6d. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s-6d.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue St. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 31 Janvier 1849.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue St. Famille, No. 14.

### Parlement Provincial.

#### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

##### DEBATS.

Séance du 22 Janvier.

#### Réponse au discours du tronc.

[Suite.]

M. Dumas.—M. l'Orateur, je remplis avec plaisir la charge qui m'est dévolue de proposer la motion de concours dans le discours que nous a fait Son Excellence le gouverneur général à l'ouverture de la présente session.

Les innovations introduites dans ce discours me donnent l'assurance qu'on veut véritablement le bien du pays.

Fort de l'appui de cette Chambre, fort de la confiance du pays, le ministre n'a pas craint de nous donner un grand aperçu des réformes en contemplation. C'est par la confiance qu'il a répondu à la confiance du peuple. Et à quoi lui aurait servi la dissimulation, lorsque le peuple peut à chaque instant retirer son mandat à chacun de ses membres? La dissimulation pourrait convenir à un autre ordre de chose, à des ténis où la ruse et l'astuce tenaient lieu de vertu politique.

Le ministre loin d'avoir à craindre pour sa politique ne peut que grandir dans l'opinion publique. Dans chacune des mesures contenues dans ce discours on voit l'importance et la sagesse de sa marche.

Au premier rang figure l'amnistie générale en faveur de nos compatriotes. Honneur à ceux qui ont pris l'initiative dans cet acte de miséricorde, à ceux qui ont obtenu cette promesse de la prérogative royale! Quel bonheur pour nous de rendre nos malheureux exilés, à leurs femmes, à leurs enfants, à leurs familles! Quel bonheur pour eux de rentrer dans leur patrie et de voir leur pays qu'ils avaient laissé dans l'oppression, rentrer de nouveau dans la possession de ses droits politiques! Quel plaisir encore pour eux de voir le pouvoir entre les mains des hommes du choix de leurs concitoyens? Quel plaisir de revoir le pays en possession des libertés publiques pour lesquelles ils avaient eux-mêmes combattu, versé leur sang et perdu leur liberté! Ils sauront eux, apprécier la sagesse et la persévérance admirables de ceux dont une oppression aussi pesante que longue n'a pu lasser la passion, et qui, à force de constance, ont reconquis cette victoire qui les avait un instant abandonnés sur le champ de bataille. Ils sauront reconnaître la valeur, le mérite de ces hommes qui ont toujours cherché la liberté dans les limites de la constitution.

Qui n'applaudira pas encore à cette autre mesure de justice, qui tend à rappeler cette clause inique de l'acte d'union qui impose des restrictions à l'usage de la langue française!

Déclirons cette page de notre histoire qui en éternisant la honte de nos tyrans, éternisera aussi les combats, la résistance des Canadiens contre l'Union. Je n'ai pas de terme trop fort pour qualifier l'union des Canadas. On a voulu, en nous l'imposant, blesser les Canadiens dans ce qu'ils avaient de plus cher. On ne peut prêter aux auteurs de l'Union aucuns motifs raisonnables. Est-ce que la langue parlée par Lamartine, Thiers et Odilon Barrot n'était pas assez énergique pour rendre, pour exprimer la profondeur de leur politique, puisqu'ils ont osé la supprimer! Qui ignore que la langue française a été adoptée par toutes les cours comme la langue de la diplomatie? qu'elle est admirée depuis des siècles par toute l'Europe, qu'elle est l'interprète de son droit public! Mais non, ils l'ont cru trop stérile pour la rédaction de nos statuts provinciaux. Son Excellence, le représentant de notre souverain, nous a paru, lui, entretenir une toute autre opinion sur le mérite de la langue française. Il n'a pas craint de dépasser son discours, en le prononçant dans la langue des premiers colons du pays. C'est que son éducation, ses connaissances, le mettaient en état d'en connaître les avantages, d'en apprécier les beautés.

Avoir obtenu le rappel de cette clause inique, de cette clause dégradante de l'acte

d'union est pour nos ministres la meilleure preuve qu'ils pouvaient donner de la justice de leurs vues; la meilleure réponse qu'ils pouvaient faire à ceux qui les accusaient d'avoir accepté l'union, comme s'il nous eût fallu laisser le champ libre à nos adversaires, comme s'il ne fallait pas mieux nous en servir pour porter au pouvoir le parti libéral.

C'est ainsi que le poison le plus subtil entre les mains d'un habile médecin se convertit en un remède salutaire; c'est ainsi qu'il peut tirer la vie d'un principe de mort.

L'attention de cette Chambre a été aussi attirée particulièrement sur plusieurs autres mesures d'une grande importance. Il y a celle du bill de judicature et celle du bill du King's Collège que je ne crois pas devoir passer en revue dans le moment actuel.

Quant à la première de ces mesures, ceux qui ont eu l'avantage d'en lire le projet peuvent avoir un avant-goût, une idée de l'habileté avec laquelle seront façonnées les autres.

Quant à la mesure du bill du King's Collège, en dépit de tout ce qu'a pu nous en dire un grand charlatan, un célèbre magnétiseur; en dépit de tous ceux qui ont dit que cette mesure serait la mesure d'achoppement de tous nos ministères; en dépit, dis-je, de tant de prophéties, je me flatte que nos ministres sauront faire de cette mesure une mesure agréable à tous les partis dans le Haut-Canada.

Dans la crise où nous ont plongé les changements dans les lois commerciales de la mère-patrie; à la veille de subir un système colonial nouveau, nous devons nous réjouir de voir le vaisseau de l'état, le vaisseau national, confié aux mains d'hommes qui sauront le diriger avec sûreté sur la mer orageuse de notre politique coloniale.

M. Wethenhall.—seconda la proposition de M. Dumas et fit un discours à l'appui du projet de réponse. Il passa en revue les différents sujets traités dans le discours et termina en disant que ce discours pouvait donner une entière satisfaction au pays.

Le Col. Prince.—fit un discours dans lequel il reprocha au gouverneur d'avoir prononcé sa harangue en français, il prétendit que c'était les ministres qui l'avaient engagé à le faire, afin de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens-Français; il dit qu'il espérait que l'an prochain les ministres feraient peut-être quelque chose de plus drôle. Ils ont oublié, dit-il, l'honorable membre pour Gleggary; sans doute que pour plaire à ses constituants, les ministres engageront le gouverneur à faire son discours en langue écossaise, (Gaelic) à la prochaine session. Plus tard il croyait que ce système les forcerait à le faire en allemand aussi pour plaire aux électeurs de Waterloo. Après avoir terminé sa ridicule et son intolérante parodie à ce sujet, il entra dans le mérite de l'administration du jour. Il les attaqua au sujet de la destitution de M. Crowsey, pour faire place à l'ami du ministre, M. Killaly, et aussi au sujet de plusieurs autres nominations.

M. Papineau.—Je me lève pour dire le peu de mots, que j'ai à dire à l'occasion des circonstances qui ont accompagné la convocation du parlement provincial, cette année. Dans la manière, qu'il a été ouvert, il y a quelque chose d'inaccoutumé. C'est un acte de justice trop agréable, trop digne d'approbation, de la part du souverain du pays pour qu'on pût se permettre d'en faire un sujet de basses railleries, comme on s'en est permis. Le gouverneur a prononcé son discours en anglais et en français. Le rétablissement de la langue Française dans le parlement Canadien est un acte de stricte justice, que nous devons à l'autorité constituée. Son Excellence remplissait donc son devoir, en agissant comme il l'a fait. Il l'a fait avec toute l'attention et la courtoisie, qu'on devait en justice au peuple de cette province, et on doit lui en savoir gré. L'année dernière, j'ai été ble.sé, j'ai été profondément alligé dans l'occasion salonnelle, où le parlement a été convoqué, de voir que le discours du tronc n'eût pas été prononcé en langue française. Dans les usages du pays cette pratique avait toujours eu lieu. Il est vrai que les gouverneurs n'ayant pas

toujours l'éducation, qui est inséparable de la connaissance de la langue du pays, le plus civilisé de l'Europe, étaient souvent obligés de faire lire le discours par un de leurs subrogés, mais toujours était-il lu dans la langue française. Il n'y a que depuis l'Union des deux provinces, que cet acte de justice a été interrompu.

Ceci posé, je dis que quant à tout le reste de cette adresse, je n'y vois rien de louable, mais beaucoup à blâmer, beaucoup à reprendre. Je ne sais pas si c'est un piège tendu à cette assemblée, ou si l'on a bien calculé la portée du discours, qu'on a mis dans la bouche de Son Excellence. Toujours le second paragraphe de cette adresse nous entraînait à compromettre le pays plus qu'il ne l'a jamais été, si nous l'acceptons sans explication; sans protestation.—Voici ce paragraphe:

"Que cette Chambre d'assurance que les preuves qu'on donne de la part du Canada, pendant cette période d'excitation et de mal-être général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront à assier le crédit de la province sur une base plus solide, et à l'avancement de sa prospérité."

Voilà, monsieur l'Orateur, à mon avis, le ministre libéral a peiné monté au pouvoir, qui déjà fut un pas rétrograde, qui de tend, qui se rabaisse jusqu'à jouer le rôle de ci-devant conseil spécial de lord "Sydenham." Cet élève sans mesure, cet élève insensé, que nous font nos ministres, "de la constitution hâtardé" qui a été imposé au pays; cet élève sans restriction de l'acte d'Union, met les membres du cabinet soit-disant libéral en contradiction directe avec eux-mêmes; elle contredit en nous par son acte passé, avec leurs protestations quand ces protestations pouvaient leur profiter et les porter au pouvoir contre l'acte d'Union. Rien de plus opposé, de plus contradictoire, que leurs déclarations sur les busings et leurs déclarations du jour. Quel! l'acte d'Union n'est-il donc si facile à changer, que nous devons maintenant donner une approbation entière à ce que nous avions été si unanimes d'abord à condamner! mais on veut faire contester l'acte d'Union avec l'acte de constitution, qui nous régissait auparavant. On met ces deux constitutions en contraste, pourquoi! Pour prouver que celle-ci ne doit plus autoriser, soulever aucune réclamation.

Néanmoins, le 23 juin 1841, les membres libéraux de la Chambre d'alors, qui sont les mêmes que ceux d'aujourd'hui, qui votaient dans un sens en 41, et qui votent dans un sens contraire en 49, voulant toujours conserver néanmoins le même nom ces mêmes membres libéraux s'exprimaient dans les termes suivants:

"Nous regrettons que la province du Bas-Canada, n'ait pas été constituée sur la constitution qui est substituée à celle qui existait par l'acte de 1791 et qu'il y ait des passages dans l'acte qui constitue actuellement le gouvernement des Canadas, qui sont contraires à la justice et aux droits communs de sujets britanniques."

(Signé.) Armstrong, Baldwin, Boutillier, Christie, Hinks, Morin et Price.

Cette profession de foi si sage, était appuyée par les hommes mêmes, qui viennent nous dire, sans rougir, que la tranquillité du pays est due à la sagesse, à la supériorité de nos institutions! Et ces hommes-là veulent se faire donner le titre de libéraux, ils se plaisent à se le donner le cœur à l'ouvrage! Il se veut prendre le nom de libéraux maintenant encore, qu'il y a une contradiction si palpable, si flagrante entre leur doctrine d'alors et celle d'aujourd'hui. Loin de penser, comme eux, je trouve la constitution sous laquelle nous sommes régis "extrêmement fautive, extrêmement mesquine, extrêmement tyrannique et démoralisatrice. Conçue par des hommes d'état, au génie aussi étroit que malaisant, aussi petit, qu'était grand un de ceux, qui dans des circonstances plus heureuses, avaient préparé l'acte de 91, elle n'a eu jusqu'ici, et ne peut avoir dans la suite que des effets dangereux, les résultats ruineux et destructifs. Je proposerai donc un amendement au paragraphe de l'adresse auquel je fais allusion.

Mais avant, je ferai remarquer, que ce sont des considérations singulièrement féroces, que d'annoncer pour récompense à un peuple, dont on approuve la tranquillité, dont on dit que sa tranquillité est louable dans des circonstances extraordinaires, dans des circonstances où le monde entier soulevé, comme sous l'effet d'un volcan,

ou l'on aurait pu en conséquence s'attendre à ce que cette sur-excitation, qu'il y a dans toute l'Europe, aurait pu avoir ici quelque retentissement; que d'annoncer, dis-je, à un peuple, ou plutôt que de lui dire: pour le prix d'une conduite si méritoire, dans des circonstances aussi difficiles, tu peux espérer que bientôt le crédit public va revivre! Pour des libéraux, qui l'assent été dans le cœur, et non seulement sur les lèvres et à l'extérieur, il y avait bien d'autres conclusions, il y avait des conclusions infiniment plus nobles, infiniment plus honorables et pour le gouvernement et pour le peuple, à tirer de la tranquillité qui régnait, je dirai à un degré lamentable, dans la province. C'est entr'autres que le peuple, qui savait ainsi aimer l'ordre, ne renouait pas pour cela au désir d'obtenir plus de liberté, n'était pas insensible à l'injustice de l'acte d'Union des deux Canadas, mais que, pour prix de cette tranquillité, il méritait la confiance des autorités supérieures, que le temps était venu où l'on pouvait lui accorder de larges libertés. Puisqu'on nous invite donc aujourd'hui à louer ce qu'on a blâmé et repoussé consciencieusement dans d'autres temps, ce que, je suis sûr, que la grande majorité du pays croit encore, c'est-à-dire l'acte d'Union; je ne crois pas que cette chambre puisse, en honneur, en conscience, voter ce paragraphe de la présente adresse, mais qu'on doit au pays, qu'on se doit à soi-même d'y substituer des amendements exprimant les vœux bien connus de la nation. Je lirai donc ce que je tiens ici, et que je crois approprié aux circonstances. (Nous donnons plus bas cet amendement.)

Il y a quelque chose d'étonnant dans la situation, que se font les partis dans ce pays. Ces années dernières, on a appelé au pouvoir un ministre Tory, lequel a été déplacé, il n'y a encore que quelques années. A son entrée au pouvoir, il a promis, suivant les habitudes, un discours au Parlement. Quel! est-il arrivé? Le parti libéral, indigné de la manière d'agir de ce ministre, a réquis de toutes ses forces les vœux contenus dans son discours; ou n'a pu trouver d'expression assez forte pour le condamner, le ridiculiser. Eh bien! aujourd'hui ce parti libéral, si fier alors de ses droits, accepte en entier, le discours de ce ministre, auxquels ils avaient cru devoir faire de si amères reproches! On n'en a dit que les mots: "Otez-vous que nous pensions vos vœux!"... Tout le reste convenait entièrement au parti libéral! Aujourd'hui ce qu'on a blâmé est approuvé. Il y a un échange de compliments qui nous justifie bien, je pense, de dire qu'il y a autant de mal de part et d'autre; que nous ne pouvons rien attendre de mieux de ce côté que de l'autre. Depuis que je suis de retour au pays, j'ai été à portée d'examiner les choses, d'étudier les hommes et je puis dire d'un côté que les Tories sont meilleurs que les libéraux, et d'un autre côté, que les libéraux sont loin d'être ce que je les croyais; que j'en ai vu une très grande partie à celle que je m'en étais souvenue.

(A continuer.)

#### Affaires de Routine.

Mercredi 24 janvier 1849.

Cinquante Pétitions sont présentées et mises sur la table.

Pétitions et lues:—

De G. O. Stuart, Ecuier et autres, de la Cité de Québec, et des Comités de Québec et de Port-Neuf, demandant que certains chemins dans la Paroisse Ste. Foye soient placés sous le contrôle de la Commission des Chemins à Barrières de Québec, et que la dite Commission soit autorisée à prélever des fonds en la manière ordinaire pour compléter et tenir les dits Chemins en bon ordre.

De la Corporation du Collège de Nicolet, demandant de l'aide pour le dit Collège.

De Hugh C. Parker, Ecuier, Président et autres, le Vice-Président et les Directeurs de la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, demandant un Acte d'incorporation.

De Alfred Digby et autres, de Branford et Townships de Branford, Onondaga, Tuscarora, Oakland et Burford, et les habitants des Townships de Bérthelme et Dumfries soient érigés en nouveaux District.

De F. Fournier et autres, de la Paroisse de St. Jean Port-Joli, demandant la révoation ou l'amendement de l'Acte d'Education pour le Bas-Canada.

De Madame Julie Angélique Badaux, de la Ville des Trois-Rivières, veuve de feu Louis Charles Cresse, Ecuier, demandant à être indemnisée pour le terrain pris dans l'Isle St. Christophe, pour les Travaux Publics.

De Robert Barrie et autres, de la Division Ouest de Hinchinbrook et Godmanchester, demandant des amendements aux Actes des Municipalités, d'Education,

des Chemins et de Judicature; et demandant une allocation pour la construction d'un chemin depuis la Rivière à la Trinité jusqu'au Village Anicet.

De Fisher Ames et autres, du Comité de Beauharnais, demandant que l'Acte des Ecoles Élémentaires dans le Bas-Canada soit amendé ou révoqué.

De M. A. Primeau et A. A. Trohier, du Comité de Beauharnais, demandant à construire un Pont de Péages sur la Rivière Chateaugay, dans la Paroisse Saint-Martin, et à faire un chemin qui y conduise.

De Peter Ayley et autres, du Comité des Outaouais, demandant une allocation pour mectadanser le chemin entre Bytown et Aylmer.

De James Wardworth et autres, du Comité des Outaouais, demandant que le dit Comité soit érigé en District réparé pour les fins Judiciaires.

De Conseil Municipal de Rimouski, demandant l'établissement de Cours de Justice et la construction d'une Prison, à la Rivière du Loup.

De J. A. C. Marchand et autres, des Comités de Chambly, Rouville et Huntingdon, demandant qu'il soit adopté des mesures pour faciliter la commutation de la tenure des terres possédées en fief ou en censive.

De M. McFarlane et autres, du Fief Marie-Anne, District des Trois-Rivières, demandant que le Seigneur soit forcé de leur donner des titres pour leurs terres.

M. Baldwin rapporte les listes suivantes des Membres qui doivent composer les Comités Spéciaux Permanents; lesquelles seront prises en considération demain:

1. Sur les Privilèges et Elections:— MM. Baldwin, Cayley, Chabot, Dickson, Drummond, Fourquin, Notman, Papineau et Richards.

2. Sur les lois expirantes:— MM. Beaubien, Blake, Dumas, Polette, Seymour, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Watts et Wilson.

3. Sur les lignes de Chemins de Fer et Télégraphie:— MM. Boutillier, Brooks, Canehen, Hall, Sir Allan MacNab, McFarland, Méthot, Mongenais, Prince, Sherwood, de Toronto, et Wethenhall.

4. Sur les Bills pour Chemins et Ponts:— MM. Armstrong, Cameron, de Cornwall, Davignon, Fortier, Guillet, Johnson, MacDonald, de Kingston, Marquis et Meyers.

5. Sur les divers Bills Privés:— MM. Cartier, Chauveau, Daly, Egan, Fint, LaTerrière, Morrison, Prince et Sherwood, de Brockville.

6. Sur les Ordres Permanents:— MM. Badgley, Boulton, de Norfolk, Barrut, Pachesnay, Fournier, Gugg, Lemieux, Robinson, et Scott, de Bytown.

7. Sur les Impressions:— MM. Hinks, Holmes, Jobin, Laurin, MacDonald, de Gleggary, McConnell, McLean, Stevenson, et Taché.

8. Sur les Contingens:— MM. Bell, Christie, Cryster, DeWitt, Lyon, Malhot, Sauvageau, Scott, des Deux-Montagnes, et Thompson.

Sur motion de M. Richards, il est résolu, que la Pétition contre le retour au membre siégeant pour le Comité de Gleggary n'est plus devant la Chambre, vu que les Pétitionnaires n'ont pas fourni les cautionnements exigés par la loi.

M. LaTerrière présente un Bill pour obliger les Apprentis Pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le chenal du nord du Fleuve St. Laurent, en bas de l'Île d'Orléans, et pour obliger la Maison de la Trinité de Québec à placer des bouées pour indiquer les batteries dans le dit chenal et pour faciliter la traversée au Sud au Nord, depuis l'Île aux Rois jusqu'au Cap Tourmente;—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de M. McLean, une Adresse est votée—demandant un état des sommes prélevées en vertu des dispositions de l'Acte intitulé: "Acte pour pouvoir au paiement des réclamations provenant de la rébellion et de l'invasion dans le Haut-Canada, et pour approprier à des fins locales les droits sur les licences d'auberges."

La Chambre reprend les débats ajournés sur l'Amendement qui, lundi dernier, a été proposé par l'Honorable M. Papineau, à la Motion faite sur une Adresse en réponse

à la Harangue de Son Excellence, et lequel Amendement est que ces mots: "Que les preuves qu'a données le peuple du Canada, pendant cette période d'excitation et de malaise générale, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront à assésor le crédit de la Province sur une base plus solide, et à l'avancement de sa prospérité, soient effacés et les suivants substitués:—

"Que cette tranquillité que le peuple des Canadas a conservée au milieu de l'agitation profonde et générale, qui a poussé les nations les plus éclairées de l'Europe aux plus nobles efforts, souvent suivis d'heureux succès pour reformer leurs vicieux Gouvernements follement attachés à des usurpations surprises par la fraude, ou conquises par la violence durant la barbarie du moyen âge, mais devenus intolérables et bientôt impossibles en présence de la libre discussion de la raison et des lumières du dix-neuvième siècle, prouve que les Canadiens de toutes les classes et de toutes les origines sont amis de l'ordre, à ce degré qu'ils ont bien droit d'être dotés d'une Constitution politique beaucoup plus libre et libérale, que ne l'est la loi constitutive défectueuse qui leur a été imposée, contrairement à leurs désirs connus et exprimés par leurs remontrances et leurs Pétitions répétées, contre la réunion des deux Canadas séparés et pour leur mutuel avantage, en 1791. Que, jusqu'à ce que le vœu philanthropique et judiciaire, de ce grand et prévoyant homme d'état, Charles James Fox, soit accompli, c'est-à-dire, jusqu'à ce que nos Constitutions aient été réformées par l'extension du principe électif à beaucoup d'autres emplois et d'épartemens que ceux où il prévaut au point, disant-il, que les Canadiens ne devraient rien avoir à envier à leurs voisins, nous n'avons pas plus de chance dans l'avenir, que nous ne l'avons eu durant un long et pénible passé, d'obtenir le bon gouvernement de la Province, et, par son bon gouvernement, la prospérité générale et le contentement général de ses habitants."

Et la question étant mise sur la Motion d'Amendement, la Chambre s'est divisée: Pour — MM. Christie, LaTerrière, Papineau, Prince. —

Contre: — MM. Armstrong, Badgley, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton, (Norfolk) Boutilier, Brooks, Burritt, Cameron, (Kent) Cartier, Cauchon, Crysler, Davignon, De Witt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Hall, Hacks, Holmes, John, Johnson, LaFontaine, Laurin, (Avalon) (Glengarry), Macdonald, (Kingston) MacNab, Malloch, Marquis, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, (Deux-Montagnes) Seymour, Sherwood, (Brockville) Sherwood, (Toronto) Smith, (Durham) Smith, (Frontenac) Smith, (Wentworth) Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall. — 62.

L'Hon. M. Papineau propose encore un Amendement que les mots dans la Motion, "Et pour assurer Son Excellence que ce sujet, d'une importance plus qu'ordinaire, sera l'objet de toute notre attention," soient effacés, et les suivants substitués:—

"Pourvu que cette augmentation, respectant les règles de l'équité et de cette justice égale strictement due aux habitants de toutes les parties de la Province indistinctement, répartisse la représentation aussi approximativement que possible de temps en temps, en proportion des populations, et ne comporte pas le plan odieux, justement repoussé par Lord Durham, de donner un égal nombre de représentants aux deux Provinces en violation des principes de la représentation juste qui soulèverait contre le projet l'opinion publique en Angleterre comme en Amérique, et qui, ainsi que le Comité Général de la Réforme et du Progrès de Québec, l'énonce aussi fortement que judicieusement, consenseraient l'oppression du Bas-Canada comme localité, l'oppression des Canadiens-Français comme race."

Et la question étant mise aux voix, la Chambre s'est divisée: Pour — MM. Boulton (Norfolk) Christie, Laurin, Papineau. —

Contre: — MM. Armstrong, Badgley, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boutilier, Brooks, Cameron, (Kent) Cartier, Cauchon, Cayley, Crysler, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Gaillet, Hacks, Holmes, John, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), MacNab, Marquis, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Scott (Deux-Montagnes), Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Smith (Wentworth), Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall, Wilson. — 61.

La question étant mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée: Pour — MM. Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton, (Norfolk) Boutilier, Cameron, (Kent) Cartier, Cauchon, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Gaillet, Hacks, Holmes, John, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), MacNab, Marquis, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Scott (Deux-Montagnes), Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Smith (Wentworth), Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall, Wilson. — 61.

beau, Scott, (Bytown), Scott, (Two Mountains) Smith, (Durham) Smith, (Wentworth) Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall. — 48.

Contre: — MM. Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Gagy, Macdonald, (Kingston), MacNab, McConnell, McLean, Papineau, Prince, Seymour, Sherwood, (Brockville), Sherwood, (Toronto), Smith, (Frontenac), Stevenson, Wilson. — 18.

Ainsi elle a été adoptée. Sur motion de l'Hon. M. Baldwin, un Comité a été nommé pour dresser une Adresse à Son Excellence basée sur les dites Résolutions, et la Harangue de Son Excellence a été renvoyée à ce Comité.

M. Baldwin rapporte l'Adresse suivante, laquelle a été lue, agréée avec ordre de la grossoyer et présentée par toute la Chambre: — [Comme cette adresse n'est que l'écho du discours d'ouverture nous ne la reproduisons pas.]

L'Hon. M. Baldwin fait alors rapport que Son Excellence recevra la Chambre avec son Adresse, demain, à une heure.

Les Ordres du Jour sont remis à demain. Ajournée à minuit jusqu'à demain à midi et demi.

Rapport sur l'absence de M. Chauveau, ce jour, du Comité de l'Élection de Cornwall, et ordre donné qu'il soit présent à sa place demain.

Jeudi 25 janvier 1849.

A deux heures, P. M., la Chambre se rend auprès du Gouverneur-Général avec son Adresse; et étant de retour, l'Orateur fait rapport de la Réponse de son Excellence: —

Messieurs de l'Assemblée Législative, Je vous remercie de Votre Adresse, et je vous assure de mon entière confiance dans la sagesse et la prudence avec lesquelles vous me prêterez assistance dans tout ce qui pourra tendre à augmenter la prospérité du Peuple du Canada.

Rapport de l'absence de l'Hon. M. Boulton et M. Belle et Hall, ce jour, du Comité de l'Élection contestée de Stormont, et ordre qu'ils soient présents demain à leurs places.

Cinquante-sept Pétitions ont été présentées et mises sur la table. Pétitions reçues et lues.

De Alexis Rivard et autres, du Comté de Rimouski, demandant que cette partie du Comté soit constituée en District séparé, et ayant pour chef-lieu de District la Paroisse de St. Cyprien. — Elle est constituée une Maison de Bonnes et un Havre dans la dite Paroisse. — 1 que le prix des terres de la Couronne soit réduit.

De James Blackburn et autres, du Comté des Outaouais, demandant la révocation des lois de Navigation.

De Joseph Aumonier et autres, dans le Comté des Outaouais, demandant que les obstacles que le commerce de bois rencontre par suite des ponts construits au Saut-au-Réculet sur la Rivière-des-Prairies soient levés.

De Charles Symmes et autres, du Comté des Outaouais, demandant l'Acte des Ecoles soit amendé.

De J. Wadsworth, du Comté des Outaouais et autres, résidant sur la Rivière des Outaouais et ses Tributaires, demandant la remise des droits sur le lard de première qualité, importé pour la consommation des personnes qui sont employées au commerce de bois.

De Frédéric Tremblay et autres, de la Paroisse de la Baie St. Paul, Comté du Saguenay, demandant une indemnité pour les pertes éprouvées dans la construction d'un chemin entre cette Paroisse et St. Joachim.

Du Rév. François Boucher et autres, de la Paroisse St. Ambrose et la Jeune Lorette, District de Québec, demandant une aide pour un chemin depuis le Lac St. Jean jusqu'à Chicoutimi ou le Grand-Brûlé.

De Michel Henrichon et autres, de la Côte St. Paul, dans la Paroisse de Montréal, se plaignant du danger dans lequel mettent leurs propriétés les feux des Bateaux-à-Vapeur qui passent dans le Canal LaChine.

De J. O. Alfred Targeon, Ecr., et autres, des Comtés de Terrebonne et Leinster, demandant des améliorations dans la navigation de la Rivière Jésus, entre Terrebonne et le St. Laurent.

De Conseil Municipal de la Municipalité de St. Hyacinthe, demandant l'abolition de la Tenure Seigneuriale — la révocation des Lois de Navigation — une aide en faveur du Chemin de Fer de Portland, — le paiement des pertes occasionnées par la Rébellion — l'établissement de fermes modèles — l'amendement de l'Acte des Municipalités — de l'aide pour le Séminaire de St. Hyacinthe — et que la pratique des Cours de Circuit soit rendue uniforme.

De E. Couillard Després, Ecr., Arpenteur, demandant à être indemnisé de la perte qu'il a soufferte dans la construction de la Prison et Salle d'Audience de St. Hyacinthe.

De V. P. W. Dorion et autres, membres de l'Institut Canadien de Montréal, demandant un Acte d'incorporation.

De Daniel McCallum, de la Seigneurie de Foucault, Comté de Rouville, franc-tenancier, demandant à être indemnisé de la perte de sa propriété dévolue par des incendies politiques en 1839.

De M. Towns, et autres, directeurs de l'Académie de Clarendulle, Comté de Rouville, demandant que l'aide qu'ils

reçoivent, soit augmentée. De Alexander, Louis Gouin, et autres, Conseillers Municipaux de la Municipalité de Yamaska, demandant l'abolition des tenures en fief défensives.

Sur motion de M. Thompson, ordonné que les États amicaux des affaires des différentes Banques et Assurances soient mis sur la table.

Sur motion de l'Hon. M. Sherwood, la Chambre vote une Adresse demandant "toute la Correspondance échangée entre le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies et Son Excellence, concernant la révocation ou modification des Lois entré l'Usine, et tous les autres documents relatifs à ce sujet qui peuvent servir en la possession du Gouvernement."

Sur motion de M. Macdonald, la Chambre vote une Adresse demandant "copie de la Remittance du Grand Jury du District de Midland à la dernière Cour d'Oyer et Terminer, de ce District, relativement au refus de George Brown, Ecuyer, l'un des Commissaires chargés de l'Enquête sur les affaires du Penitencier Provincial, de rendre témoignage devant le dit Grand Jury sur une accusation de parjure portée contre le nommé James McCarth."

M. Holmes présente un Bill pour amender les Lois relatives aux Lettres de Change à l'intérieur et aux Billets Promissoires, et à la manière de les protester; — deuxième lecture, Mardi prochain.

L'Hon. M. Hacks présente la Réponse à une Adresse du 23 du courant, demandant "Copie de toute Correspondance entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Provincial, relativement à l'abolition projetée des restrictions imposées par des Actes Impériaux sur le Commerce de cette Province; — Ordre donné qu'il en soit imprimé 500 exemplaires."

Sur motion de Sir Allan MacNab, nomination d'un Comité Permanent pour aider l'Orateur dans la surveillance de la Bibliothèque.

Sur motion de M. Boulton, la Chambre vote une Adresse, demandant "un Tableau indiquant les noms des différents Collèges Electoraux du Haut-Canada respectivement, le nombre des représentants et le nombre des habitants de chaque Collège Electoral, en commençant par le plus considérable et finissant par le plus petit dans chaque Section de la Province respectivement."

Sur motion de M. Sherwood, la Chambre vote une Adresse demandant "un Etat des sommes perçues pour droit de Havre du Port de Toronto, en 1838, ainsi qu'un état détaillé indiquant la balance (s'il en est) qui est encore due au Gouvernement à compte des sommes avancées en vertu de l'autorité de certains Actes du Parlement du Haut-Canada, pour construire et réparer le Quai de la Reine à l'entrée du dit Havre."

MM. Egan, Dumas, McConnell, Chauveau, Marquis Stevenson, Mongenais, ayant donné des raisons satisfaisantes pour n'avoir pas assisté au Comité de l'Élection de Cornwall, sont excusés.

Sur motion de l'Hon. M. Baldwin, les listes des Membres qui doivent composer les Comités Permanents, dont il a été fait Rapport hier, sont approuvées.

L'ordre du Jour, pour la comparaison de John George Vansittart, Ecuyer, à la Barre de la Chambre; et également l'ordre du Jour du 22 Mars dernier, permettant à M. Van nut de produire les témoins mentionnés dans sa Pétition, présentée le même jour, ayant été lus:

Et la Chambre étant informée que M. Vansittart attend à la porte, il est appelé, — et, rendu à la Barre, il s'adresse à la Chambre.

George Washington Whitehead, Ecuyer, un des témoins produits par M. Vansittart, est ensuite appelé et interrogé: il sera interrogé de nouveau demain.

Les autres ordres du Jour sont renvoyés à demain.

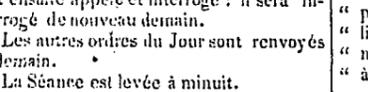
La Séance est levée à minuit.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

"Le trône chrétienne quand l'honneur, la religion et la bonne foi de l'environnement pas."

QUÉBEC, 31 JANVIER 1849.

Arrivée du Canada.



NOUVELLES D'EUROPE. Jusqu'au 13 Janvier.

La Télégraphie transmet l'arrivée du Canada à New-York, le 29 courant au soir. Ce Steamer apporte des nouvelles jusqu'au 13 janvier.

Angleterre.—La mortalité dans le district de Londres est revenue au chiffre qu'elle avait il y a sept semaines; dans les provinces elle est peu importante. A Glasgow, le choléra fait des ravages alarmants. Il a fait son apparition en Irlande, mais sans y faire beaucoup de progrès.

France.—Le ministère a déjà subi des modifications et le président a adopté des mesures impopulaires. Il a écrit à M. De Malleville, ministre de l'intérieur, une lettre impérieuse lui demandant certains documents. Ce ministre en conséquence a résigné et a été remplacé par M. Léon Faucher, ministre des Travaux publics. M. Bixio, ministre de l'Agriculture et du Commerce a aussi résigné.

Le mouvement en faveur de la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale, gagne du terrain. Lamartine approuve et appuie la mesure, pour éviter la collision qui paraît probable entre les pouvoirs corollonnés du président de la République et l'Assemblée nationale. La proposition pour dissoudre l'Assemblée le 13 avril, sera probablement adoptée.

Italie.—Le Pape est toujours à Gaète. Des difficultés se sont élevées entre le Souverain Pontife et les cardinaux, et l'on dit que les puissances européennes vont intervenir pour rétablir sa Sainteté.

L'Armée Autrichienne poursuit ses succès.

Correspondance Parlementaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

LETTRE II. Montréal 27 Janvier.

Je ne vous parlerai pas de certains incidents qui ont marqué à un coin particulier la discussion de l'adresse. Je me contenterai d'apprécier les points principaux dans les objections qu'on a apporté à son acceptation. On a donné au discours du trône une importance que d'ordinaire il n'a pas, et partant de là, on a blâmé le ministre bien plus pour ce qu'il n'a pas dit que pour ce qu'il a fait dire à Son Excellence, le Gouverneur-Général.

L'opposition tory n'a proposé aucun amendement; mais s'est contenté de s'attacher au ministère dans la discussion et de s'opposer à l'Adresse par son vote. M. Papineau a proposé deux amendements et a signalé bien des lacunes, que nous allons résumer et tâcher de discuter froidement avec le calme de la conviction.

"Le ministère est rétrograde dit M. Papineau, parcequ'il déclare le peuple du Canada attaché à ses institutions. Quoi! est-ce que l'acte d'Union est une institution recommandable? mais en 41 vous avez protesté contre cet acte. Et puis pas une allusion aux événements de l'Europe, pas un mot de sympathie pour les auteurs de ce mouvement. L'Acte d'Union est affreux, on y exige une qualification de £500 chez les membres. Le Quorum de l'Assemblée n'est que de 20 membres; 20 membres peuvent conduire le pays. On ne veut pas donner la représentation basée sur la population. Est-il pourtant rien de plus juste et à cause de cela, on a crié contre moi et on m'a calomnié. On a fait des entreprises gigantesques et extravagantes pour nos moyens et on demande encore. On aurait dû dire que l'on veut économiser. On a pris des juges parus les partisans politiques, rien de plus mauvais. On a soufflé et subventionné la Presse, et il n'y a que deux Journaux indépendants dans le pays; à ces deux l'honnêteté aux autres les turpitudes. On veut rappeler les lois d'immigration; mais on veut donc appeler les épidémies et favoriser le trafic des pauvres et éteindre qu'on nous amène. On veut créer un fond d'amortissement; c'est absurde parcequ'on le dépensera. Et d'ailleurs, on aurait dû au lieu d'émettre des débentures, ouvrir des négociations en France, en Hollande ou à New-York."

Non certes, l'Union n'est pas dans son essence une institution recommandable; elle l'est encore moins par l'esprit qui a présidé à sa sanction; mais le peuple du Canada et en particulier, les Canadiens-Français ont d'autres institutions auxquelles ils sont attachés; ils ont parmi ces institutions leur religion qu'ils pratiquent avec liberté, avec plus de liberté, qu'ils ne pourraient le faire dans la République voisine, où les cérémonies; où l'absence de liberté; où le précepte catholique ne peut pas même porter l'habit qu'il aime qui le distingue; et c'est au moment où on rend un acte de justice aux Canadiens-Français par la réintégration de leur langue, que des ministres Canadiens-Français viennent dire qu'ils sont attachés à leurs institutions, quel mal peut-on y voir? Est-ce que ces mots sont un acquiescement aux mauvaises intentions de l'acte d'Union? sont-ils une dégradation de tout ce qui est bon, une acceptation de tous les maux? il me semble que ce serait au moins, un préjugé de le croire. On a protesté contre l'acte d'Union en 41, et on bien fait; et on a réclamé contre et on a bien fait; mais on n'a rien obtenu, fallait-il encore protester, réclamer et rien obtenir encore. Non; et la preuve, c'est qu'on ne protestant pas et en agissant, nous avons gagné du terrain; nous avons maintenant le passage de la langue française, nous avons au pouvoir nos amis, nos chefs; deux canadiens-français sont orateurs des deux

chambres, ces nominations, ne sont pas le but mais les moyens, et par ces moyens nous avons-nous pas déjà vu s'ouvrir pour nous l'accès aux terres de la chaudière qui, de tout temps, nous avait été fermé. Ces avantages obtenus ne sont que le prélude de ceux que nous avons tout lieu d'espérer. Est-ce donc le temps de s'arrêter, est-ce le temps de protester ou celui d'agir? il sera toujours temps de protester quand nous n'aurons rien de mieux à faire.

Comment peut-on exiger de nos ministres une allusion aux événements de l'Europe? quel peut en être le but par rapport à nous? quel en serait le but par rapport à l'Europe? D'ailleurs ces événements sont bien loin de réunir toutes les opinions. M. Papineau s'est trouvé presque seul à voter sur son amendement, la majorité de la chambre probablement aurait voté contre le ministère, s'il eût compris l'amendement de M. Papineau dans son adresse...

Une qualification de £500 chez les membres, est certainement un non-sens surtout dans un jeune pays; tout le monde s'accorde là-dessus, et il sera probablement plus facile de faire disparaître cette clause qu'il ne l'a été d'obtenir la réintégration de la langue française, sans que pour cela il soit nécessaire d'en parler dans le discours du trône. On peut en dire autant du quorum porté à 20 membres qui, d'ailleurs, n'a présenté jusqu'à présent aucun mauvais effets pratiques.

Et quant à parler de tout et bien au long dans le discours du trône, d'autres mesures plus importantes que celles-ci auraient dû avoir la prédominance, il semble.

La population est la seule base sur laquelle on doit répartir la représentation; ce-ci est très vrai en droit et admis de tout le monde; il n'est pas également vrai que ce soit, toujours praticable. Il arrive, et c'est le cas pour les deux Provinces du Haut et du Bas Canada, que des populations ont en somme des intérêts différents. Il importe dans ce cas quelque soit la population, que ces intérêts soient défendus et représentés; ils ne le seraient pas si ayant égard au chiffre de la population on donnait à une de ces parties intéressées une représentation capable de rendre nulle la représentation chargée de défendre des intérêts différents; on a compris cela dans la composition du sénat aux Etats-Unis. Les circonscriptions territoriales dans l'une et l'autre partie de la Province et les circonstances particulières d'avantages imposent des difficultés qui empêchent l'application dans ses dernières limites de la représentation basée sur la Population; hors de là je n'ai pas de doute que la population ne serve de base à la nouvelle répartition de la représentation.

Tout le monde doit regretter les luttes qui ont eu lieu et la manière dont elles ont eu lieu; mais on en parlera, il semble, le mieux sera.

Je crois qu'on n'exagère nos entreprises et rendu nos dépenses extravagantes; mais avant de juger il faut voir quelles sont les demandes qui nous seront faites. Il y a lieu de croire qu'on s'occupera d'économiser; mais il n'est pas nécessaire d'en parler dans le discours du trône.

On a pris des juges parus les partisans politiques. En thèse générale ceci est mauvais; on peut dire rarement bon. Les circonstances peuvent quelquefois excuser ce que les apparences condamnent. Ce n'est pas dans tous les cas un crime impardonnable quand les suites n'en sont pas mauvaises.

On a soufflé et subventionné la Presse. Rien de tel n'est prouvé, rien de tel n'est probable, rien de tel n'aurait dû être dit.

On ne connaît pas, et il n'est pas dit dans le discours du trône quelle sera la mesure relative à l'immigration; il serait par conséquent injuste de la condamner.

Un fond d'amortissement ne vaudrait rien parcequ'en le dépensera. Mais si on ne le dépensait pas, serait-ce bon?

Il aurait été assez singulier et surtout peu expéditif de vouloir ouvrir des négociations en Hollande et en France. Quant à New-York on sait assez qu'il n'y pas là de capitaux disponibles.

Il est pénible de voir réduit à l'isolement, un homme qui pendant si long-temps a résumé pour ainsi dire dans sa personne, la politique du Bas-Canada. Il est pénible de voir se perdre en vains efforts une énergie que bien dirigée, eût fait tant de bien; malgré tout il reste encore en Canada, dans la personne de M. Papineau, une magnifique et glorieuse réputation.

Tout à vous. J. C. T.

Nous avons promis de faire quelques observations sur le projet de loi d'éducation introduit dans le Conseil Législatif, par l'honorable M. Leslie; mais comme nous avons toute raison de croire que ce projet subira des modifications importantes avant d'être transmis à l'Assemblée Législative, nous croyons qu'il vaut mieux attendre pour faire nos remarques, que ce projet ait subi les amendements qui y seront faits, dans le Conseil.

Nous commençons aujourd'hui la publication des débats qui ont eu lieu dans l'Assemblée Législative sur projet d'adresse en réponse au discours du trône. Ces débats nécessitent de notre part des obser-

vations. que nous ne manquerons pas de faire, aussitôt que le temps et l'espace nous le permettront. Nous avons mis certains passages en italique.

Judicature.—Nous apprenons que l'Association du Barreau de Québec, s'est assemblée hier, présidée par l'honorable H. Black, pour prendre en considération le nouveau Bill de Judicature; et qu'à cet effet, un comité composé de MM. Baquet, Duval, Ross, A. Stuart et Crémazie a été nommé, avec injonction de faire rapport, le ou avant le 15 février prochain.

Nouvelle-Ecosse.—Le parlement de cette province a été ouvert le 13 du courant. Nous voyons avec plaisir que la harangue du gouverneur sur cette occasion, exprime aussi l'espoir de voir bientôt le département des postes sous le contrôle respectif des colonies britanniques dans l'Amérique du Nord, et le projet de chemin de fer entre Québec et Halifax, prochainement mis à exécution au moyen des efforts réunis des provinces britanniques aidés de la coopération et de l'influence du gouvernement impérial.

Mines de la Californie.—Les rapports favorables qui arrivent chaque jour de la Californie méritent tout en émoi. 60 vaisseaux sont actuellement équipés à New-York et 30 à Boston et à Philadelphie; on dit même qu'il va être frété au printemps un vaisseau à Québec.

Comme chacun peut travailler pour soi dans cette région aurifère, pourvu qu'il ait une pioche et une pelle, les services de toutes sortes se paient extraordinairement cher. Les ouvriers gagnent \$10 et \$16 par jour; un commis de mille à 3 mille dollars par an. Le bœuf séché se vend \$1 à \$2 livre; la femme de \$30 à \$35; le blanchissage d'une chemise se paie jusqu'à \$5.

La maladie a commencé à sévir parmi les ouvriers et on craint que si l'émigration continue sur le même pied, la rareté des vivres et le manque d'autorité ne rende ce séjour insupportable et qu'il ne faille travailler la pelle d'une main et l'épée de l'autre, car les soldats qui y sont en garnison ne sont pas plus exemptés que les autres de la fièvre de l'or et ne se font pas de scrupule de désertir leurs régiments.

La police a arrêté un nommé Joseph Rancour qui avait frappé sur la tête avec une hache un nommé Lemage. Rancour amené dans la maison de Lemage, celui-ci l'a désigné comme son meurtrier. Lemage a été conduit à l'Hôtel Dieu où il vient de mourir.

Le pont est arrêté, ce matin, en glace vive devant cette ville. Ce moyen de communication donnera aux paroisses du sud une plus grande facilité pour apporter leurs produits au marché.

M. Chs. Baillargé fera demain soir, à 7 heures un discours sur la lumière, ses lois et ses propriétés, au compte de l'Institut.

Nous donnons plus bas un billet, qu'un père de famille nous prie avec raison de livrer à la publicité. C'est un nouveau moyen de séduction que la prostituée emploie pour entraîner vers elle une malheureuse jeunesse, qui trop souvent hélas! tombe dans de pareils pièges. Ce billet a été adressé à une foule de jeunes gens étrangers de toute manière à la femme qui les signe, et qui n'a pu apprendre leurs noms que de la bouche de malheureux amis d'autrefois, qui, non content d'être corrompus eux-mêmes, essaient encore d'en corrompre d'autres. Nous le demandons à ceux qui sont chargés de la morale publique, qui certes vaut bien la valeur matérielle que les lois protègent si bien, nous leur demandons si une pareille démonsstration doit être tolérée dans Québec?

Voici maintenant la traduction de ce billet écrit en anglais, et que nous laissons à la méditation de nos lecteurs.

"Monsieur, La faveur de votre compagnie est sollicitée à un bal qui aura lieu lundi prochain, le 29 courant, chez M. Lafontaine (on nous dit que c'est un aubergiste qui demeure à la Petite-Rivière), à huit heures du soir."

La signature, nous la supprimons, parce que nous ne voulons pas en souiller nos colonnes, mais nous la donnerons aux auteurs, qui, nous l'espérons, vont se mettre sur l'alerte.—[Journal de Québec.]

UNE LIBÉRALITÉ BIEN PLACÉE.—La législature de la Louisiane a adopté une résolution qui lui fait honneur. Elle autorise le gouverneur de l'Etat à traiter avec le sculpteur Powers pour une statue de Washington; elle lui donne carte blanche

pour les conditions, et lui recommande de n'imposer aucune restriction à l'artiste pour l'exécution du monument. M. Powers aura, pendant le cours de ses travaux, le droit de toucher à l'avance les sommes qui lui seront nécessaires. N'y a-t-il pas quelque chose de grand et de noble dans la confiance illimitée que les sénateurs louisianais témoignent ainsi pour le génie et le caractère de l'illustre sculpteur?—[Cour. E. U.]

ENTERREMENT D'UNE BANQUE.—Le 8 de ce mois, les habitants de Sandusky ont procédé à l'enterrement de la banque de leur ville, qui a tout récemment suspendu ses paiements. Formés en procession, ils ont escorté un cercueil tout placardé des billets de l'établissement défunt. Au-dessus, flottait une bannière noire, portant ces mots: "Nous enterrons l'espoir que la plupart des assistants avaient leurs poches retournées en dehors, et entouillés d'un crêpe. Parvenu devant la maison où étaient autrefois les bureaux de la banque, le cortège s'est arrêté, et a été harangué par divers orateurs. De là, on s'est rendu à la baie, où le cercueil symbolique a été lancé dans l'éternité.—[Idem.]

UN SINISTRE PAR SEMAINE.—D'après le Journal de Pittsburg, le nombre des bateaux à vapeur qui se sont perdus dans les rivières de l'Ouest, pendant l'année 1848, est de 55. Sur ce total, 24 se sont crevés sur des chicots, 5 ont sauté, 6 ont coulé bas par suite de collision, 19 ont brûlé. Trois seulement ont pu être relevés et remis en état de service; il en reste donc 52 qui ont été complètement perdus, ce qui fait exactement un sinistre tous les huit jours.

STATISTIQUE LÉGISLATIVE.—Voici comment se répartissent les 128 membres qui composent en ce moment la chambre des représentants de l'Etat de New-York: 56 fermiers; 23 avocats; 16 négociants; 5 médecins; 6 rentiers (gentlemen); 5 manufacturiers; 3 ouvriers; 1 comptable; 1 forgeron; 1 fermier-médecin; 1 maître d'hôtel; 1 fondeur; 1 marchand de bois; 1 marinier; 1 meunier; 1 tanneur; 1 professeur, et un membre dont la profession n'est pas connue.

PAR LE TELEGRAPHE.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Le Honorable M. Taché introduit un bill pour faciliter la division des terres dans le Bas-Canada; ce bill est lu trois fois et passé.

Le Honorable M. Bourret demande communication du Rapport sur l'état du Bureau d'enregistrement de Montréal.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

M. Christie fait motion pour communication de toute la correspondance au sujet de la translation du juge Balard. M. Lafontaine consent à cette motion.

M. Laurin demande la permission d'introduire un bill pour rappeler le statut établissant l'indépendance des juges. Après quelques observations de la part de plusieurs membres, il retire sa motion.

M. Hincks propose une adresse à la Reine pour le rappel des lois de navigation. M. Cayley propose un amendement qui est perdu. Pour 14; contre 49. La motion principale est adoptée à l'unanimité.

Plusieurs articles remis faute de place.

Nous avons la satisfaction d'annoncer aux amis de notre journal que nous avons eu 52 nouveaux abonnés durant ce mois.

Ceux de nos abonnés qui pourraient nous procurer les Nos. 26 et 27 sont priés de vouloir nous les adresser: ils leurs seront payés double.

Correspondance.

M. S. F. St. François [Bellevue]—Lettre reçue, journaux expédiés. Votre abonnement date du 29 courant.

Messire J. B. B. St. Anselme.—Lettre reçue; vous recevrez le no. qui vous manque.

Messire J. H. L. Ste. Claire.—Lettre reçue; Nous allons expédier par la voie qui vous désirez.

Ls. T... écr., N. P. Ste Hyacinthe.—journaux expédiés. Votre abonnement datera du 19 courant.

M. J. B. R... St. Nicolas.—Lettre reçue; ils nous est impossible de vous procurer ce numéro.

DÉCÈS.

Cematin, à Saint-Roch, M. Louis Riéaume, marchand-épicerie, à l'âge de 41 ans, Ses funérailles auront lieu le vent prochain, à 10 heures du matin, dans l'église paroissiale du Château-Richer.

FILLE DEMANDÉE.

UNE fille canadienne trouverait à se placer dans une famille, en s'adressant au bureau de ce journal. Québec, 31 Janvier 1849.

Avis aux Entrepreneurs.

DES soumissions seront reçues jusqu'au 3 Février prochain, à midi, des personnes désireuses de contracter pour la bâtisse d'une maison au Cap Rouge.

Les plans et spécifications pourront être vus aux bureaux de BROWNE ET LECOURT. Québec, 29 Janvier 1849.

VENTES PAR LE SHERIFF.

DISTRICT DE QUÉBEC.

Pour le mois de février.

No. 1739.—Simeon Lohière vs. François Fréchette de St. Thomas. 1 lot de terre, village de Montmaguy; 2e une rente constituée au capital de 300 livres de vingt sols. Vente à St. Thomas, le 23 février.

No. 490.—Jean Roy vs. Joseph Baquet père et fils, de St. Lazare cultivateurs. Une terre située 1ere concession de la dite paroisse bornée d'un côté à Jean Queret dit Latulippe et d'autre côté à Jean Garant, avec bâtisses. Vente à St. Gervais, le 13 février.

No. 1012.—Charles Hilaire Tém vs. Pierre Hhon et Pêrol Martin, navigateurs de l'Isle Verte. Une terre en la dite paroisse, au premier rang, bornée d'un côté à Augustin Paré et d'autre côté, à Louis Bertrand écuyer, avec bâtisses. Vente au dit lieu le 13 février.

No. 154.—Placide Beaudet vs. Cyrille Beaudet de St. Jean Deschaillois, cultivateur. Un emplacement, en la première concession de la dite paroisse, borne d'un côté à Christophe Paris, avec bâtisses. Vente au dit lieu, le 13 février.

No. 1544.—Ives Tessier vs. Antoine Charles Taschereau de Deschambault; les lots 2, 3, 4, 62 et 63 sur le chemin de Kennebec. Vente au bureau du Sheriff, le 21 février.

No. 1316.—John G. Clapham vs. Augustin Dugal de Québec commerçant, 3 terres à St. Ambroise. Vente au dit lieu, le 27 février.

No. 279.—Pierre Pepin dit Lachance vs. Joseph Bellefleur de Sommet; lot No. 24 du dit township, avec bâtisses. Vente au bureau du Sheriff le 28 février.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

No. 1108.—Luc Michel Cressé vs. Maxime René de Ste. Monique; 2 lots de terre en la dite paroisse, le 1er avec bâtisses. Vente au dit lieu, le 14 février.

No. 303.—John M. Tobin vs. Jessé D. Robinson, de St. Guillaume, et Ignace Gill de St. François d'Yamaska, lots 23 et 24 du 5e rang de township d'Upton et partie du lot 25 du même rang. Vente au bureau du Sheriff des Trois-Rivières, le 7 février.

No. 301.—Angus McDonald vs. Joseph Edouard Turcotte, écuyer, avocat, 2 terres à Gentilly, la 2e avec bâtisses. Vente, le 3 février.

ALMANACH METROPOLITAIN

de Québec, de 1849. (Grand in-12, de 108 pages.)

CONTENANT la liste du clergé des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Ottawa, du Nord-Ouest, Halifax, Arichat, Charlottetown, Frédériktion, Terrebonne, et Vancouver. AVEC des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les conférences de la société de St. Vincent de Paul établie à Québec. ET AUSSI L'épiscopat de France et des Etats-Unis. Sera prêt à vendre à la fin de la semaine, à la librairie de J. & O. Crémazie, à ville d'Ang. O'Gé et Cie., et à l'Archevêché, par M. Ant. Blondeau. Ou pourra aussi se procurer cet ouvrage au président des Trois-Rivières.—Prix 1s 3d. Québec, 22 Janvier 1849.

A VENDRE. 700 QUARTS de FLEUR examinés supérieures, Port Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

ETUDE DE NOTAIRE. J. E. Soussignan, réçu depuis quelque temps hors de cette ville l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession au son bureau de no. 1, Rue d'Aiguillon porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean. EUGÈNE LÉCOURT. Québec, 12 Janvier 1848.

JOSEPH LIONAIS. LUTHER. Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallé, St. Roch. A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il a ouvert une boutique, à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

A LOUER. DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 16 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville. S'adresser à P. Y. BOUCHARD. Québec 17 Janvier 1849.

PLACE DEMANDÉE. UN jeune homme, sachant les deux langues, accoutumé dans la vente des marchandises sèches, désire obtenir une situation. Toute demande laissée au bureau de ce journal recevra une prompte réponse. Québec, 10 Janvier 1849.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE ROUCÉ

ANCIENNE LORETTE. Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, &c. sous le plus court délai.

Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de danse. L'établissement étant ouvert par mad. ROUCÉ, elle se fera un plaisir de prouver et à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de l'hôtel St. Léon, son désir de plaire.

Huites constamment en main. J. HOUGH. N. B. Les ordres pour diners, soupers, bals, ou goûters, laissés au bureau de diligence de Hough, rue St. Anne, recevront l'attention immédiate. 12 Janvier 1849.

John D. Tripp. EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, des informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre les pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'oubliera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848. RACINE 13E73 de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE. CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc. A VENDRE A TRES BAS PRIX, par J. MUSSON. Québec, 20 décembre, 1848.

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost. Québec, 25 février, 1848. BUREAU DU PRET AUX INGENDIERS. Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débiteurs du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain. Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quel le Caisier ou compteur de la Banque leur donnera un certificat et double; l'un de ces certificats devra être présenté au sous-signt, et les parties retourneront l'autre jusqu'à ce que les deux respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général. FÉLIX GLACKEMEYER.

Rue P. V. BOUCHARD, Rue Sous-le-Fort, QUÉBEC. Basse-Ville, Basse-Ville. OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HAUTES PAPETES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Calçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc.

Un assortiment varié de draps fins et superfins pour redingotes et pour manteaux, casimirs, papiers de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc. —AUSSI— 600 paires de souliers d'origine unis et brodés. 1000 Neules de Canaque, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant. Québec, 20 novembre 1848.

Mr. Reil est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Plans. Haute-Ville de Québec. Québec, 12 Juin, 1848. Rue St. Joseph ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC. L'ASSOCIATION a établi son Bureau au l'Etude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent. N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures J. B. A. CHARTIER. Secrétaire Québec, 17 juillet 1848.

REPertoire NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

BAZAR. De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec. LE PUBLIC est respectueusement informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette société dans la ci-devant Chambre d'Assemblée, mardi le 13 mercredi le 14 et jeudi le 15 du mois de février prochain, ouvert tous les jours depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux orphelins de cette institution et au soutien de l'école des filles sous sa direction. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessus mentionnées. Mesdames, MASSUE " PAINCHAUD " WOOLSEY, Madame Van Felson tiendra la table de rafraîchissement. Par ordre, SUSANNE VAN FELSON, Secrétaire. Prix d'admission 1-3, Québec, 12 Janvier 1848.

ACADÉMIE de Berthier.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

CETTE Institution est maintenant ouverte aux Élèves, sous des Clercs de St. Viateur. On y enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes:

La doctrine chrétienne; la lecture française, anglaise, Parthémoïque, les éléments et la syntaxe des deux langues; l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada); l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc.; la géographie; la géométrie, la trigonométrie sphérique, le dessin linéaire. La tenue des livres tout dans les deux langues.

L'exiguité du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de 60 élèves d'instruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les collèges de cette province. CONDITIONS: Logement et enseignement 6s. par mois, pour tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie. PROFESSEURS: A. Fayard, cathéchiste formé, directeur. L. G. Langlois, cathéchistes mineurs. J. Yadeboncaux, cathéchiste mineur. J. Gardener, professeur d'Anglais. Enseignement 2s. 6d. N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du rev. Messire Gagnon, archiprêtre et curé de la dite paroisse. Berthier, 8 novembre 1848.

AVIS. MOUNT EAGLE TRIPOLI. A vendre par le Soussigné: L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles; il enlève rapidement les taches et les souillures, et reproduit le lustre magnifique et durable du métal neuf. —AUSSI— 50 boîtes de ferblanc I. C. charcoal. 50 do tôle. James Forster. Rue St. Jean en face du général Wol Québec 18 oct. 1848.

ETABLISSEMENT CANADIEN. ALEX. LAFRANCE. R. LIEUR, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC. PREND la liberté d'offrir ses meilleures recommandations aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'engagement libéral qu'il a eu l'honneur de contracter et les infortunes qu'il continue d'exercer par le Reheur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis le magasin de M. Hoodie. Tous les ordres dont on voudra Photocopy, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CRÉMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. Québec, 14 Aout 1848.

SASSAPARILLE. LIRE L'EXTRAIT SUIVANT du rapport des juges des préparations chimiques à la cinquième exposition de l'ASSOCIATION CHARITABLE DES ARTISANS DE MASSACHUSETTS, tenue à Boston en septembre 1847: "Le sirop de Salspareille, tel que préparé par le Dr. Colbert de la société des quakers, de Canterbury N. H. a été examiné avec soin. Il est appuyé par nos noms des médecins les plus distingués du pays, et le comité connaissant sa composition ne peut qu'exprimer sa confiance dans son efficacité. Les ingrédients qui entrent dans sa composition ont un caractère si utile et si renouvelé que le comité croit devoir déclarer que c'est la meilleure préparation de Salspareille qu'on connaisse jusqu'ici et comme telle lui accorde un diplôme. JOHN W. WERSTER, M. D.

AU DR THOMAS CORRETT, Cher monsieur:—En réponse à vos questions touchant votre sirop composé de Salspareille, je vous dirai qu'il y a environ huit bouteilles et j'en ai eu depuis ce temps plus de cent bouteilles, et mes patients s'en sont procurés d'ailleurs de cinquante à cent autres. Je l'emploie dans mon institution orthopédique de préférence à toute autre préparation de Salspareille. Dans l'irritation spinale, plusieurs espèces de maladies éruptives de la peau et de maladies des hanches, dans un état d'ulcération jointes à des dispositions scrofuleuses, c'est un remède des plus précieux. Dans les ulcères mal conditionnés et scrofuleux les effets en sont excessivement heureux la santé s'améliore rapidement et les ulcères sont vite guéris. Elle agit comme tonique, tranquillement et avec laxatif. Jusqu'à ce que je trouve un meilleur composé, j'espère être entièrement approuvé si par vous ou vos agents avec respect et estime-

ALANSON ABBE, M. D. Boston, 21 février 1848. A vendre en toute qualité par E. BRINLEY & Co. Boston, Mass. Ainsi par leur agent. JOSEPH BOWLES, Salle médicale marché de la Haute-ville, Québec.

La Compagnie de GRAENFENBERG.

La Compagnie de Graenfenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$ 100,000.

DES MILLIERS DE CERTIFICATS, qu'elle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont tous été examinés et attestés par le Révérend N. Romps, D. D., T. H. Halger.

Bureau de la Compagnie de Graenfenberg, 50 Broadway, No. 50 New-York, juin 1848.

LES MEDICINES DE GRAENFENBERG. Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies qu'ils sont recommandés.

PILULES VEGETALES DE Graenfenberg.

Les maladies suivantes cèdent facilement à ces pilules.

- L'As-hémé, Les Maladies Bileuses, Les Clous, Les Inséstinés—action défécatoire, Les maladies du Poirine, Les Catarrhes, Les Constipations, La Toux pendant la grossesse, La Constipation, La Diarrhée, La difficulté de respirer, La Dyspepsie, La Consomption dyspeptique, La Digestion imparfaite, Le Sang porté à la tête, Les maladies d'Oreilles, Les Erysipèles, L'épilepsie, Les saignements de Nez, La fièvre Gastrite, Les Vers, La Grippe, Des brûlements de cœur, Le mal de tête, L'hystérie, Les rétentions d'urine, L'indigestion, L'inflammation des parties vitales, L'inflammation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Toie, Les suppressions mensuelles, Les maux de nerfs, Les névralgies, La fièvre nerveuse, intermittente ou continue, Les fleurs blanches, La faiblesse, Les rhumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

PRIX TRENTE SOUS LA BOITE. ABSINTHE DE SANTE DE GRAENFENBERG ENTIEREMENT VEGETALE. Arrangée avec soin et élégance par la compagnie de Graenfenberg et tiré d'une qualité de plantes médicinales, PURIFIANTES, APOCCASSANTES OU TONIQUES, de racines, d'herbes et d'écorces recueillies dans les forêts et les prairies de l'Amérique.—Prix 1s. 3d. par paquet.

LA PANACHE DES ENFANTS, Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets.

ALEXANDRE LANGCOGNARD dit SALTERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, avertis des renseignements intéressants du sous-signé, à la Rivière-Ouelle. C. H. TETU. 20 septembre 1848.

ANNE ROHAN, âgée de 14 ans, fut laissée par ses parents, il y a eu un an au mois de juillet, à la station de la quarantaine. On croit qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec. Toute information donnée au bureau du Coburg Star, sera reçue avec remerciements. Québec, 1 décembre 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE. DU DOCTEUR TOWNSEND. Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent.

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR. La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poirine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et parait guérir les ulcères sur les pommoux et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION. Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne.

JOSEPH BOWLES, Salle Médicale, arché della Haute-Ville.

Librairie

En Gros et en Détail.

Instruments

de Musique.

Imagerie

Religieuse, Historique et Profane.

Papeterie

En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE,

12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC. Importation directe DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

- RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d. ÉTUDES sur l'Antiquité, par P. de Chasles, 1 vol. in-12. 6s-6d. ROBERT BURNS, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly, in-12. 6s-6d. L'IRLANDE, son origine, son histoire et sa situation présente, par H. de Chavannes, in-Svo. 5s-6d. CHARLES VI, les Armagnacs et les Bourguignons, par Todière, in-Svo. 5s-6d. HISTOIRE de la Révolution Française, par Ponjoulat, 2 vols. in-Svo. 11s. DU SYMBOLISME, dans les églises du moyen-âge, par Bourassé, in-Svo. 5s-6d. ABRÉGÉ de Géographie, par Adrien Balbi, 1 vol. in-Svo, doubles colonnes, de 1,364 pages, orné de 24 cartes. 30s. CERVANTES. Don Quichotte, traduction nouvelle, revue et corrigée, 2 in-Svo., richement reliés, illustrés par Grandville, 20s. BUFFON. Œuvres choisies, in-Svo. illustrées, par Werner. 10s. COOPER. A bord et à Terre, traduit par Defaucoupret, in-v. 10s. LETTRES écrites à un provincial, par Blaise Pascal, in-12. 6s-6d. LAROCHEFOUCAULD, réflexions, sentences et maximes, suivies d'un examen critique, par Aimé Martin et des Œuvres choisies de Vauvenargues, in-12. 5s. HUGO, Han d'Islande, in-12. 6s-6d. ALEX. DUMAS, Gaule et France, in-12. 6s-6d. CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Compagnie de Jésus, 6 vols. in-12. 35s. CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Vendée militaire, 4 vols. in-12. 25s. LES SAINTS ÉVANGILES illustrés par Fragonard, 1 vol. grand in-v. doré sur tranches, 35s. HENRI MONNIER, Scènes populaires, 2 vols. in-12. 12s-6d. De l'ALLEMAGNE, par de Staël, in-12. 6s-6d. COOPER. L'Espion, traduit par le même, in-Svo. 8s-9d. BIOGRAPHIE des Contemporains illustres, par un Homme de rien, 10 vols. in-18 avec Portraits, 60s. SAINTINE, Piccola, 1 vol. in-12. 3s-9d. HOFFMAN. Contes nocturnes, in-12. 6s-6d. MYRIÈS. Histoire des naufrages, 3 vols. in-12. 10s. HISTOIRE GÉNÉRALE de l'Église, par Henrion, 13 vols. in-Svo.

Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie, Liturgie, etc., etc. Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gaufrée.

Table with 4 columns: VINS, ARTICLES DE GOUT, BOITES A OUVRAGE, JOUETS D'ENFANTS. Sub-headers include: de la Champagne et de BORDEAUX, Papier maché, Albatre, etc., EN GRANDE VARIÉTÉ, En bois de Rose, ETC., ETC., En Gros et en Détail, ETC.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Établissement No 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Pds du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

Parapluis Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois. Balais Français de Chiendent, pour tapis. Parfumerie de Lubin. Broses à barbe, Françaises. Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ, comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12. Québec, 28 juin 1848.

ALEXANDRE LANGCOGNARD dit SALTERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, avertis des renseignements intéressants du sous-signé, à la Rivière-Ouelle. C. H. TETU. 20 septembre 1848.

Perdue.

ANNE ROHAN, âgée de 14 ans, fut laissée par ses parents, il y a eu un an au mois de juillet, à la station de la quarantaine. On croit qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec. Toute information donnée au bureau du Coburg Star, sera reçue avec remerciements. Québec, 1 décembre 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE. DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblir ni déranger le patient et il est particulièrement favorable comme MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

SOIN DE LA CONSOMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR. La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poirine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et parait guérir les ulcères sur les pommoux et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION. Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne.

ne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guérir par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit: Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation pernicieuse au dernier degré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé. Après avoir été soigné régulièrement par les nombres les plus distingués du bureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes épargnes à chercher la guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsepareille, je résolus d'en faire l'essai. Après en avoir employé six bouteilles je trouvais qu'il m'avait considérablement soulagé et j'en ai employé à votre bureau; d'après votre conseil je continuai et vous en remercie sincèrement. Je continue à prendre la Salsepareille et depuis quatre mois j'ai vaqué à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsepareille continuer en bonne santé. Ce remède a dépassé les espérances de tous ceux qui connaissent ma maladie. CHARLES QUIMBY Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847.

CYRUS BALDWIN, Juge de paix. CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consomption est incurable si vous le pouvez.—New-York, 23 avril 1847. Dr. Townsend—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais en depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus. A la fin je craignais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt. Je n'ai employé votre Salsepareille que peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang cessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnaissant de ces résultats. Votre obéissant serviteur. WM. RUSSELL, 65 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX. Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chemises. Brooklyn, 13 septembre 1847. Dr. Townsend—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecin ordinaire la considérait comme incurable; mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissent. Elle est parfaitement rétablie et en meilleure santé que durant les 18 derniers mois. JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'état dernier même ceux qui n'étaient pas malade, moururent. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives. Dr. Townsend—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'estomac par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient. Quand le médecin nous apprit que nous allions perdre nos enfants je résolus d'essayer votre Salsepareille si renommée mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvais succès; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui en ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir. Votre etc. JOHN WILSON, Jr, Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847.

ASYLE DES ALIENES. James Cummings l'ec. Un des artisans à Passie, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante. RUMATISME. Voici une guérison entre les quatre mille et au dela que la Salsepareille de Townsend a opérée. Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envahies.—Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant plusieurs années de rhumatisme; je ne puis ni marcher ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés. J'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés. Votre etc. JAMES CUMMINGS, AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante.—South Brooklyn, 17 Août 1847. Dr. Townsend—Cher monsieur; ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepareille. Elle lui a certainement sauvée la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage. Votre etc. ELIZA ABRAHAM, INCAPABLE DE MARCHER. On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes. New-York, 23 Septembre 1847.

Dr. Townsend—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareille et immédiatement ses forces revinrent ses douleurs s'abaissèrent et après en avoir pris quelques bouteilles elle guérit complètement. Comme cette guérison est singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beaucoup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun soulagement. Votre etc. JOHN MULLEN, 87 Norfolk Str.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la suite pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pourrais en parler qu'une petite partie dans l'estomac j'éprouvai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y avoir environ deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, jo dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme j'ai été. Votre etc. W. W. VAY ZANDT, Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle Médicale, de la Haute-Ville.

LES Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance. Montréal, MM. E. R. Fabre, écr. Trois-Rivières, P. Nourie, écr. Répigny, A. Dallaire, Institut. Sherbrooke, D. V. St. Cyr, Pointe-Lévy, Mr. Pabbé Champeau, Ste-Anne-la-Pocatière, Mr. Pabbé Kyrnac, Beauport, Chs. LeTallier, écr. St. Thomas, (en bas.), Mr. Pabbé Kyrnac, Isle-Verte, L. Balleynne, écr. Arr. Ste. Anne la Pocatière, Ls. Moreau, écr. N. P. St. Charles, (Riv. Boyer), Dr. Ls. Labrecque, écr. Isle-Verte, Mr. Roy, écr. Rimouski, John Heath, écr. N. P. St. Simon, Chs. Frs. Caron, écr. Beauport, Mr. Pabbé Bernard. Château-Richer, L. C. LeFrançois, écr.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous, 2s-6d. Chaque insertion subséquente, 7jd. Pour dix lignes et au-dessous, 3s-4d. Chaque insertion subséquente, 10d. Pour chaque ligne ensuite, 4d. Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

LISTE des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance. Montréal, MM. E. R. Fabre, écr. Trois-Rivières, P. Nourie, écr. Répigny, A. Dallaire, Institut. Sherbrooke, D. V. St. Cyr, Pointe-Lévy, Mr. Pabbé Champeau, Ste-Anne-la-Pocatière, Mr. Pabbé Kyrnac, Beauport, Chs. LeTallier, écr. St. Thomas, (en bas.), Mr. Pabbé Kyrnac, Isle-Verte, L. Balleynne, écr. Arr. Ste. Anne la Pocatière, Ls. Moreau, écr. N. P. St. Charles, (Riv. Boyer), Dr. Ls. Labrecque, écr. Isle-Verte, Mr. Roy, écr. Rimouski, John Heath, écr. N. P. St. Simon, Chs. Frs. Caron, écr. Beauport, Mr. Pabbé Bernard. Château-Richer, L. C. LeFrançois, écr.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 11, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.

E. Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12. J. CREMAZIE, AVOUÉ.

Québec, 6 Septembre 1848. Joseph Pettitloré, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

G. Fassio, ARTISTE Italien. Rue Conillard, Haute-Ville, Vis-à-vis chez M. Benjamin. Québec, 5 octobre, 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX. Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année. On s'abonne à Québec, chez Messrs D. Marlineau, au vicarier de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS. L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique ant, l'Institut compte déjà près de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger sont déposés sur les tables, l'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instruction mutuelle, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association. par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste de l'Inst. Canadien. 11 février, 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON. HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à la vente à patente, détail, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, confection fine, parfumerie, articles fins, bijoux de fantaisie, qui après examen seront tous et être meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui sont vendus COMPTANT A PETIT PRIX. C. D. F. J'ai eu occasion d'acquiescer une commode-sauce parlée de son art dans les meilleures Établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public. N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyes et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Cents et demi par année, (contre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conforment pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre. AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscriptions, payant d'avance le semestre (\$2) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois. Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (frances du port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 11, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous, 2s-6d. Chaque insertion subséquente, 7jd. Pour dix lignes et au-dessous, 3s-4d. Chaque insertion subséquente, 10d. Pour chaque ligne ensuite, 4d. Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

LISTE des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance. Montréal, MM. E. R. Fabre, écr. Trois-Rivières, P. Nourie, écr. Répigny, A. Dallaire, Institut. Sherbrooke, D. V. St. Cyr, Pointe-Lévy, Mr. Pabbé Champeau, Ste-Anne-la-Pocatière, Mr. Pabbé Kyrnac, Beauport, Chs. LeTallier, écr. St. Thomas, (en bas.), Mr. Pabbé Kyrnac, Isle-Verte, L. Balleynne, écr. Arr. Ste. Anne la Pocatière, Ls. Moreau, écr. N. P. St. Charles, (Riv. Boyer), Dr. Ls. Labrecque, écr. Isle-Verte, Mr. Roy, écr. Rimouski, John Heath, écr. N. P. St. Simon, Chs. Frs. Caron, écr. Beauport, Mr. Pabbé Bernard. Château-Richer, L. C. LeFrançois, écr.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 11, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.